

ST-GERMIER 79 INFOS

Le bulletin communal des germariennes et germariens



© SHUTTERSTOCK

DANS CE NUMÉRO

7 À 8 MOIS DE TRAVAUX POUR LA FUTURE HALLE

FÊTE DE L'ÉTANG : DES ANIMATIONS EN PLUS

UN NOUVEAU LABEL ÉCOLOGIQUE AVEC UN FUTUR VERGER

UNE SCOLARITÉ JUSQU'AU COLLÈGE 100% MÉNIGOUTE

En milieu rural plus qu'ailleurs,

la mobilisation et la solidarité locales sont précieuses. La participation des citoyens est une condition inaliénable de l'élaboration des projets mais surtout de leur concrétisation. Nous en faisons l'expérience chaque année lors de l'installation des équipements des fêtes communales (fête du pain, de l'étang, repas des aînés, ...) et ponctuellement lors des projets d'aménagement (plantation de haies, végétalisation des rues, rénovation du four à pain, ...).



© RÉMI RAPPE

La capacité de la commune à mener à bien des chantiers d'ampleur tels que le développement du parc ou la construction d'une nouvelle halle se trouve grandit grâce à l'implication concrète des habitants. Elle sera de nouveau nécessaire en novembre prochain lorsque nous aménagerons le verger collectif avec la plantation d'une cinquantaine de fruitiers dont nous pourrons toutes et tous profiter.

Je suis fier de ces projets et de trouver à chaque occasion un écho favorable parmi vous. En attendant, nous vous donnons rendez-vous la semaine prochaine pour une fête de l'étang qui s'enrichit encore de nouvelles animations.

Jean-François LHERMITTE

HALLE DE COEUR DE BOURG : les travaux sont prévus jusqu'au printemps prochain

Ce projet majeur va transformer le village et le cadre de vie des germariens

Depuis plus de 4 ans, nous oeuvrons à la **création d'un cœur de village**, avec la **participation des habitants**. Les obstacles sont levés peu à peu, puisque **les terrains ont été acquis** à l'amiable ou par voie d'expropriation, **les subventions** de l'État et de la région Nouvelle Aquitaine **ont été obtenues**, **les permis de démolir et de construire accordés**, tandis qu'après de nombreuses discussions, le déplacement du coffret électrique a été intégralement pris en charge par Geredis, **économisant ainsi 13 000 €**. Deux événements doivent maintenant être signalés :

- **la démolition de la maison de la rue de l'église** a été réalisée en une semaine en juillet dernier dans des conditions économiques et écologiques

tout à fait satisfaisantes. Les éléments de démolition ont tous été récupérés ; les pierres seront pour partie réutilisées pour la halle, une autre partie a servi pour le nouveau chemin permettant aux engins agricoles d'accéder à l'eau du lavoir et le reste (le plus important) a été récupéré par un exploitant agricole local pour servir de fondation à un futur bâtiment agricole. **Il n'y a donc pas eu de frais de décharge.**

- **l'appel d'offres pour la réalisation de la halle** a été lancé début juillet. La remise des offres par les entreprises est fixée au 1er septembre et plus d'une vingtaine a d'ores et déjà retiré les dossiers. Il est donc probable que les travaux débuteront à l'automne pour **finir au printemps 2023**.



1



2



3



4

FÊTE DE L'ÉTANG : CE QUI CHANGE EN 2022

Le programme de cette nouvelle édition aura pour thème la **Fête Foraine** avec des jeux et des animations originales. Les **structures gonflables** qui rencontrent beaucoup de succès auprès des enfants sont évidemment maintenues et **plus nombreuses** puisque 4 structures sont prévues contre 3 en 2021. Pour les plus grands, **une marche à travers la campagne** vient s'ajouter au lâcher de truites et au concours de boules. Un groupe folklorique dansera en début de soirée et sera suivi du Disc Jockey puis du feu d'artifice à 23h.



IL Y AURA PLUS DE STRUCTURES GONFLABLES CETTE ANNÉE © RÉMI RAPPE

UN NOUVEAU LABEL ENGAGÉ POUR LE VILLAGE

La région Nouvelle Aquitaine et le ministère de la Transition Écologique, par le biais de l'agence régionale de la biodiversité, ont classé **notre village comme Territoire Engagé pour la Nature** avec le label TEN. **Trois créations** de la commune ont été **reconnues** :

1. Le **cheminement piétonnier** autour de l'étang,
2. Le **verger maraîcher participatif** dans le pré jouxtant le parc de l'étang,
3. Le **nouveau kilomètre de haies** à la Boucherie et à l'Archerie.

Saint-Germier rejoint donc un club très fermé qui ne comprend que **16 communes en Nouvelle Aquitaine dont 4 en Deux-Sèvres** : Niort, Melle, Sainte Neomaye et Saint-Germier.



LE LABEL TEN 2022-2024 APPARAÎT SUR LES DOCUMENTS OFFICIELS DE LA MAIRIE



LES TROIS ÉCOLES MÉNIGOUTAISES, DE LA MATERNELLE AU COLLÈGE © DR

SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Pour la première fois depuis 1994, aucun enfant de Saint-Germier ne devra prendre deux bus pour aller en classe, à 16 Km à Vasles. **Toute la scolarité de la maternelle au collège s'effectuera désormais à Ménigoute.** Il reste cependant à franchir un dernier obstacle quant à l'harmonisation des horaires du primaire et du collège, afin qu'il n'y ait plus qu'**un seul et même bus pour transporter les élèves le matin**. Cet objectif n'a malheureusement pas été atteint cette année.

UN VERGER COLLECTIF INITIÉ PAR LES JEUNES

Début 2021, la commune a répondu à un appel d'offres de France Relance sur "les jardins partagés et collectifs". Un projet de verger-maraîcher collectif a pu voir le jour sur les conseils et l'aide précieuse de Gérard Legout notamment dans la constitution du dossier.

Bien que destiné à un milieu urbain ou péri urbain, notre projet a été retenu. Implantés sur les parcelles ZN103 et ZN104 depuis lesquelles est tiré le feu d'artifice de la fête de l'étang, les produits de ce verger-maraîchage sont destinés à la consommation des habitants.

Une commande de 55 arbres fruitiers (pommiers, pruniers, cerisier, guindou, pêchers, cognassiers, figuiers et noisetiers : voir photos) a été passée auprès d'un pépiniériste de la région pour une livraison à l'automne. Deux ruches seront installées en mars, ainsi que des hôtels à insectes.

Une partie du piquetage a été faite avec Luna-Marie Tarian et Alexandra Thiesse, les trous de plantation seront faits en septembre par la commune et nous vous attendrons nombreux pour la plantation, suivie d'une pause réconfort, un samedi matin du mois de novembre.



LA LICENCE IV EST DE RETOUR



La licence IV est une autorisation pour les débits de boisson qui souhaitent vendre à consommer sur place les **boissons de tous les groupes**, de la bière au cocktail alcoolisé. Cette licence était **présente dans la commune jusqu'à 2000** grâce au restaurant situé **4 route de Ménigoute** et pour lequel un parking avait été créé juste en face. **La licence a été perdue après la fermeture de l'établissement.** L'opportunité d'en disposer de nouveau s'est présentée avec un changement de la législation il y a 3 ans. Pour ce faire, il a fallu **mobiliser une association et former une personne de la commune** qui sera en charge de la coordination de cette licence (service, mise à disposition, etc). C'est **Yvette Brenet** qui est montée en compétences pour devenir cet interlocuteur. Lors des prochains événements festifs, la carte des boissons sera donc étoffée. Cela devrait être **mis en place à la prochaine fête du four le 1er octobre**.

AGENDA

Samedi 27 août : FÊTE DE L'ÉTANG

Animations, jeux gonflables, lâcher de truites, concours de pétanque, marche en campagne, DJ et feu d'artifice avec le soutien des trois associations locales.

Samedi 1er octobre : FÊTE DU FOUR

Pour la première fois, la commune organise une fête du four ouverte à la cuisson de tartes, pizzas ou quiches portées par les habitants. Un autre moment de partage autour de ce petit patrimoine rural.

HALLOWEEN à la TOUSSAINT

La soirée déguisée organisée pour les enfants en partenariat avec le CSC 79 devrait avoir lieu pendant les vacances de la Toussaint. La date exacte de cette soirée sera fixée prochainement.